

## Bilan d'activités 2011

---

### Les missions-----

### Les moyens -----

1. Ressources humaines
2. Organigramme
3. Budget
4. Partenariat

### Les 3 faits marquants de l'année-----

1. 8 ans de participation citoyenne : synthèse, bilan et ajustements
2. Le renouvellement du Conseil de développement
3. Le Grand Paris : la participation aux débats locaux, régionaux et nationaux
  - ✉ Participation aux Assises « le Grand Pari(s) de Plaine Commune : le territoire de la culture et de la création
  - ✉ Débat avec les Conseils d'Ile de France et le CESER sur le Grand Paris
  - ✉ Le Comité des partenaires de Paris Métropole
  - ✉ La gouvernance dans les métropoles, participation au réseau national des pôles métropolitains

### Les activités-----

1. Un collectif de différents horizons, producteurs de points de vue collectifs
2. 6 axes de travail dont 2 contributions
3. Faire connaître les travaux de l'instance et le Conseil de développement
4. l'échange de pratiques entre Conseils, les réseaux de la Coordination nationale et de la Coordination régionale
  - ✉ la Coordination et les Rencontres nationales des Conseils de développement
  - ✉ la participation au réseau des pôles métropolitains
  - ✉ la Coordination régionale des Conseils : productions communes et Grand Paris

### Les perspectives -----

1. Atteindre 80 membres et préparer l'accueil de nouveaux membres audoniens
2. Gagner en lisibilité sur le territoire de Plaine Commune

## **LES MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT -----**

Outil de démocratie participative à l'échelle de l'agglomération, le Conseil de développement est une instance de participation reflet d'une diversité sociale et économique du territoire. Avec ses travaux, il contribue à la politique communautaire et au projet de territoire. Plus largement, il participe à la mise en débat d'enjeux concernant le territoire, sa dynamique et son devenir pour mieux vivre ensemble.

A partir d'une expertise plurielle, d'une confrontation de points de vue et des centres d'intérêts des membres, l'instance est force de propositions. Lieu d'innovation pour trouver de nouvelles formes de participation, il apporte une plus value à l'action publique. Il contribue à identifier les enjeux collectifs et participe ainsi à la réflexion des élus pour la construction d'une nouvelle culture de la décision. Il participe dans une « indépendance dialoguante » à la démocratie d'agglomération.

Le Conseil peut être saisi par Plaine Commune ou s'auto-saisir, s'il estime son avis nécessaire. La Communauté s'est engagée dès 2002 dans sa charte de fonctionnement à saisir l'instance sur le budget et le projet de territoire. Des contributions ont été réalisées sur le projet d'agglomération et la quasi-totalité des grandes politiques sectorielles (traduites dans les documents de planification SCOT sur le territoire, PLH sur l'habitat, PLD sur les déplacements, PCAE sur l'activité économique et l'emploi, PCP, ...).

La relation entre les personnes qui travaillent sur le territoire et celles qui y habitent a d'emblée été au centre des préoccupations des membres du Conseil. Les premières contributions ont ainsi porté sur les questions d'emploi et de logement. Le projet de territoire, avec le souhait d'être informé et d'y contribuer, est l'un des premiers centres d'intérêts des membres. Le Conseil de développement fait des propositions pour que le projet de territoire soit partagé, équilibré, durable et solidaire.

Les points de vue portent sur des préoccupations récurrentes mais également sur des questions d'actualité (le Grand Paris dont le territoire de la culture et de la création sur Plaine Commune et Saint-Ouen) ou sur des projets d'équipements structurants (le centre aquatique, le réseau de transports en commun Grand Paris Express). D'autres thèmes de réflexion émergent au fil des travaux et des échanges entre les membres mais également avec les élu(e)s ou l'administration (la concertation menée dans les projets de rénovation urbaine, la densité, la mixité, l'intercommunalité et l'identité du territoire).

## **LES MOYENS -----**

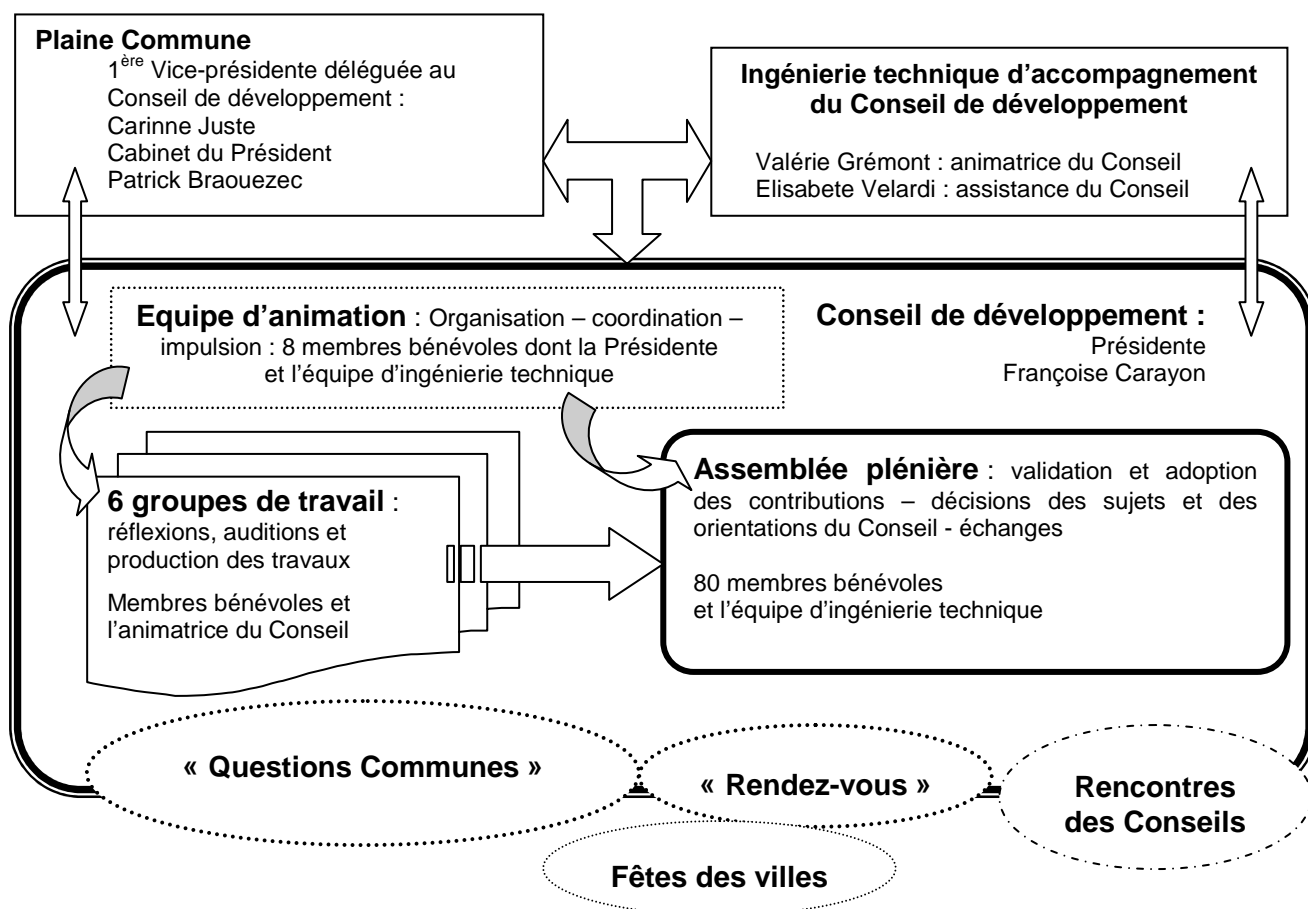
### **1. Ressources humaines**

Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) et un budget de 26.700 euros permettent au Conseil de fonctionner. L'essentiel des moyens sont mobilisés pour créer les conditions de travail bénévoles des membres, soutenir la production de leurs travaux, solliciter les intervenants et donner ensuite une lisibilité aux contributions et à l'instance.

Le Conseil de développement a fonctionné avec un secrétariat à temps partiel sur 2 mois (mars-avril). Un renfort pour le secrétariat du Conseil a été sollicité sur 2 mois (mai-juin) dans l'attente du recrutement d'une nouvelle assistante début juillet 2011.

60 personnes bénévoles sont en moyenne membres du Conseil en 2011. Elles produisent les avis et portent publiquement les points de vue du Conseil. En termes de comptabilité sociétale, l'activité des membres représente 2.000 heures d'investissement bénévole. L'appel à des rédacteurs-pigistes, initiés en 2008, pour formaliser les échanges entre les membres, a été reconduit pour l'avis sur le budget 2011.

## 2. Organigramme du Conseil de développement et relation à Plaine Commune



L'activité de l'instance est impulsée et coordonnée avec l'animatrice du Conseil au sein de l'équipe d'animation, composée de 8 membres du Conseil (dynamique et mobilisation du Conseil, animation des groupes, ajustement du rythme de travail avec celui de la Communauté, relation avec la présidence de l'intercommunalité). L'équipe d'animation a été renouvelée en octobre 2011 dans le cadre du renouvellement de l'instance.

### 3. Budget

96 % du budget a été réalisé, soit 25.700 euros (hors salaires, loyer, photocopies et affranchissement du courrier).

- 17 % du budget a été consacré au fonctionnement du Conseil et notamment la convivialité après l'activité des groupes.
- 28 % pour produire (un rédacteur pigiste) et faire connaître les travaux et le Conseil (essentiellement l'impression et la reprographie des contributions).
- 29 % pour faire connaître le Conseil et particulièrement l'ouvrage sur les « 10 ans des Conseils de développement », ainsi que le renouvellement de l'instance en assemblée ouverte.
- 27 % pour l'accueil de la Coordination nationale sur Plaine Commune et la participation aux 9<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Conseils.

Pour alimenter la réflexion des groupes de travail, des auditions sont réalisées. Les intervenants mobilisés sont des agents de Plaine Commune ou des experts extérieurs.

Les réunions se déroulent en soirée, la majorité des membres ayant une activité professionnelle. Les réunions ont lieu au siège de Plaine Commune et se finissent autour d'un buffet convivial pour permettre aux membres de se connaître. Le Conseil utilise les

moyens mutualisés de la Communauté (courrier, photocopie, informatique, vidéo projection, micro, ..) à l'exception des moyens de communication nécessaires aux initiatives publiques. Par ailleurs, le Conseil de Plaine Commune a assuré le secrétariat général de la Coordination nationale des Conseils jusqu'aux 9<sup>èmes</sup> Rencontres nationales d'Angoulême. Le Conseil de développement d'Angoulême a pris le relai du secrétariat général en octobre 2011. Il a été convenu que le Conseil de Plaine Commune accueillerait les réunions de la Coordination nationale à Saint-Denis, pour des commodités de déplacements des Conseils de France. Les dépenses associées à ce réseau sont mutualisées entre Conseils. L'organisation des 4 réunions de la Coordination nationale à Saint-Denis en 2011 représente 17 % du budget.

#### **4. Le partenariat du Conseil se construit à plusieurs niveaux :**

- ↪ à l'échelle locale, les démarches participatives des villes dont le Conseil des sages de la Courneuve, le Conseil Stanois de la Réussite,
- ↪ à l'échelle régionale et métropolitaine avec les Conseils de développement franciliens et de France, le CESER, Paris Métropole et le comité des partenaires de Paris Métropole,
- ↪ à l'échelle nationale, avec la Coordination nationale des Conseils, l'instance travaille avec les grandes associations nationales d'élus telles l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et les grands acteurs nationaux de l'aménagement et du développement tels la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), le GART ou ETD. Des échanges se sont construits également avec des associations nationales de démocratie participative telles l'ADELS, l'UNADEL ou Décider ensemble.

Les partenariats menés permettent de montrer l'apport des Conseils de développement dans la gouvernance des territoires, et en quoi ils contribuent à l'émergence d'une dynamique participative. Parallèlement, ce partenariat est source de nouveaux intervenants potentiels au sein du Conseil, notamment les membres des démarches participatives des villes travaillant sur les mêmes thématiques. En termes de lisibilité, les « grands partenaires » relaient l'existence des Conseils dont celui de Plaine Commune (notamment via les sites internet de l'ACUF et du réseau des pôles métropolitains).

### **LES 3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE -----**

#### **1. 8 ans de participation citoyenne : synthèse, bilan, un rythme à trouver avec Plaine Commune**

Le Conseil de développement a son propre rythme de travail, conditionné par la capacité des bénévoles à se réunir et à animer les groupes de travail, lieu de production des contributions. Pour autant, afin que ces contributions aient un impact au moment de la prise de décisions par les élus communautaires, le Conseil ajuste au mieux la production de ses avis avec l'activité de la communauté.

2011 a été marquée par une difficulté à être en rythme avec la Communauté. L'avis sur le budget 2012 en est le reflet. Depuis que la Communauté vote son budget en fin d'année, les délais sont plus contraints pour que l'instance puisse formuler un avis au moment où les élus discutent du Débat d'Orientation Budgétaire. Le Conseil a souhaité recalculer son calendrier avec celui de la communauté dans le respect des rythmes de travail de chacun. Concernant, l'habitat, le travail sur la concertation menée dans les projets de rénovation urbaine a repris en 2011, après une interruption liée à la saisine sur le Plan local de l'habitat.

Enfin, 4 saisines sur la Propreté, l'Agenda 21, le stationnement et le tourisme se sont concentrées sur un groupe de travail, qui n'a pas pu mener de front 4 contributions en même temps. Ces saisines sont liées à l'élaboration de plans et schémas communautaires.

Dans ce cadre, le Conseil de développement a du mal à trouver sa place et caler son rythme de travail en phase avec celui de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, une synthèse des 25 contributions du Conseil de développement, « 8 ans de participation citoyenne » a été réalisée pointant les principales méthodes, constats et propositions par grandes thématiques. Un repère permet d'apprécier en quoi les préoccupations et propositions du Conseil ont été, peu ou prou, prises en compte par la Communauté d'agglomération.

## **2. Le renouvellement du Conseil de développement**

Le Conseil de développement de Plaine Commune s'est **renouvelé pour la seconde fois** en novembre 2011 en Assemblée plénière extraordinaire et publique à Saint-Denis.

La campagne pour le renouvellement et le recueil de nouvelles candidatures a été lancée en juin. 40 membres du Conseil ont souhaité poursuivre leur engagement au sein de l'instance.

Le Conseil s'est mobilisé pour accueillir de nouvelles candidatures et a sollicité les élus pour faire connaître l'instance auprès de la population (participation aux fêtes des villes, sollicitation des journaux des villes et de la Communauté, information sur le site internet).

Le nouveau Conseil de développement est composé de 56 membres dont 6 personnalités qualifiées nommées par le bureau communautaire. L'instance accueille 17 nouveaux membres (soit un tiers du Conseil). Françoise Carayon a été désignée Présidente du Conseil de développement par le Président de Plaine Commune, Patrick Braouezec.

Le Conseil reste mobilisé pour accueillir de nouvelles candidatures et sollicite les élus pour faire connaître l'instance afin d'atteindre 80 membres.

Le « projet de territoire et la participation des citoyens dans le nouveau contexte du Grand Paris » était à l'ordre du jour de l'installation de l'instance. Dans le débat, ont été abordés la relation entre le domicile et le travail, le prix du foncier, la densité, la relation avec le tissu économique des petites entreprises, le sport, la préservation du patrimoine urbain et la mise en valeur des richesses du territoire, dont les personnes qui y habitent et le font vivre.

**Le projet de territoire dans le Grand Paris constituera le fil rouge des travaux** du nouveau Conseil. Le Président de Plaine Commune a saisi le Conseil de développement sur le **Contrat de Développement Territorial**. Le 7<sup>ème</sup> volet consacré à la démarche participative et à la façon dont les habitants et les usagers du territoire seront associés, a retenu l'attention.

Acteur de mise en débat des enjeux sur le territoire, le Conseil a par ailleurs décidé d'organiser dans ce nouveau mandat des rencontres ouvertes « **Questions Communes du Conseil de développement** ».

La formule a été préfigurée en mars et mai sur les questions de « la réforme territoriale » et de « la renaissance de la Plaine, des friches au Grand Paris ». Les prochaines auront pour thème le pôle d'enseignement et de recherche (Condorcet) et la culture.

### **3. Le Grand Paris, la participation aux débats locaux, régionaux et nationaux**

Le Conseil de développement a participé activement aux **Assises « le Grand Pari(s) de Plaine Commune : le territoire de la culture et de la création** organisées sur 6 lieux d'enjeux intercommunaux du territoire et aux 3 réunions thématiques.

La **synthèse de ses 25 contributions** a été diffusée à cette occasion à 150 exemplaires. Le Conseil souhaite que ce projet d'envergure soit ancré sur le territoire et approprié par le plus grand nombre de citoyens et acteurs du territoire.

Le Grand Paris a également fait l'objet des **4<sup>èmes</sup> Rencontres les Conseils de développement d'Île de France avec le CESER**. Cela a donné **l'occasion de rapprocher des voix éparses de la société civile francilienne**. L'impact du débat public Grand Paris sur les populations des territoires concernés a été discuté avec le souhait d'une meilleure prise en compte des points de vue de la société civile et d'un réel débat avec les habitants et les usagers de la métropole.

Parallèlement, le Conseil a participé activement au comité des partenaires de Paris Métropole, et notamment à l'atelier sur la gouvernance du Grand Paris.

Enfin, avec la Coordination nationale, le Conseil est actif au sein du **réseau national des pôles métropolitains** créé en juillet 2011. La participation au réseau permet d'alimenter le débat sur la démocratie participative à l'échelle métropolitaine.

Au niveau national, le Conseil souhaite que la construction du Grand Paris sorte du statut particulier et, sans ignorer sa spécificité de métropole mondiale, entre dans le droit commun des autres pôles métropolitains prévus en France. Il insiste pour que la population s'approprie plus largement le débat sur la métropole compétitive, multipolaire et solidaire et pour que des instances de démarches participatives soient créées à cette échelle.

#### **LES ACTIVITES 2011 -----**

Les activités sont essentiellement liées à la production de contributions et à la diffusion des travaux du Conseil sur le territoire communautaire et au-delà. Il s'agit également de faire connaître et reconnaître l'instance et ses pratiques, au sein de l'intercommunalité et des villes ainsi qu'aux niveaux régional et national. Il doit être noté que la liberté d'exercer son activité en toute indépendance est liée aux importants moyens mis à disposition du Conseil de développement par Plaine Commune.

#### **1. Un collectif de différents horizons, producteur de points de vue collectif**

Le Conseil a fonctionné avec 70 membres en moyenne sur le 2<sup>nd</sup> mandat (50 sur le 1<sup>er</sup> mandat). 63 % des personnes est en activité professionnelle. Pour la première fois, la parité est atteinte avec 50 % de femmes. La part des jeunes de moins de 30 ans est de 11%.

En termes géographique, la proportion de membres ayant un rayonnement sur l'ensemble de l'agglomération à partir de leurs activités militantes, associatives ou professionnelles est stable (14 % en 2011). 86 % habitent ou travaillent dans l'une des 8 villes de la Communauté.

La répartition des membres par familles est le reflet de la société civile, gage d'une diversité de points de vue permettant l'échange et la réflexion nécessaires pour faire vivre concrètement la démocratie participative.

Avec 56 membres fin 2011, le Conseil n'a toujours pas atteint l'objectif de 80 membres.

Au-delà des chiffres, **les membres représentent une variété étonnante de profils**. C'est cette diversité réunie qui constitue l'intelligence collective de l'instance.

<b>Composition du Conseil par familles (au 13/02/2012)</b>	<b>Nombre</b>	<b>% pourvu</b>	<b>Nombre prévu</b>
Acteurs participant à la vie collective des villes	25	83 %	30
Acteurs issus du monde économique	7	50 %	14
Acteurs issus du monde du travail	10	71 %	14
Acteurs issus des services publics locaux	8	57 %	14
Personnalités qualifiées	6	75 %	8
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>70%</b>	<b>80</b>

Les membres élaborent les contributions en **groupes de travail** (18 réunions en 2011, 27 réunions en 2010, 43 en 2009, 27 en 2008, 43 en 2007). Ils auditionnent des experts pour faire avancer leur réflexion et alimenter la confrontation de points de vue.

Les contributions sont validées en **Assemblées plénières** (5 réunions en 2011). Cette année, les Assemblées plénières ont été thématiques sur :

- l'Agenda 21 et le développement durable du territoire,
- Echanges avec le Président de Plaine Commune, bilan d'activités 2010 du Conseil de développement, et les perspectives 2011,
- L'habitat avec le Plan Local de l'Habitat (PLH 2010 - 2015) et « la concertation menée dans le cadre des projets de rénovation urbaine à Plaine Commune »,
- Le Grand Paris, « quelles visions du territoire à l'horizon 2030 » dans un contexte d'élargissement de l'agglomération à Saint-Ouen, de réforme des collectivités territoriales, et de participation aux Assises sur le Grand Pari(s) de Plaine Commune.

La dernière Assemblée, extraordinaire et publique, a été consacrée au renouvellement et à la mise en place du nouveau Conseil de développement. L'échange avec le Président de Plaine Commune et la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente chargée de relation avec l'instance a porté sur « Quelles contributions au projet de territoire dans le cadre du Grand Paris ». A cette occasion, le Conseil a été saisi sur le Contrat de Développement Territorial (CDT) du territoire de la culture et de la création.

Au total, les membres se sont réunis à 33 reprises (37 en 2010, 48 en 2009, 40 en 2008, 58 en 2007), réunions auxquelles il faut ajouter les participations à des colloques, fêtes ou autres lieux d'échanges (Comité de déplacements, bureaux communautaires et municipaux, conférences intercommunales des finances, fêtes des villes, Coordinations régionales et nationales, Comité des partenaires Paris Métropole, etc.). Ces participations permettent d'alimenter les travaux, de diffuser et partager les points de vue du Conseil.

En 2011, le Conseil a inauguré une nouvelle formule de Rencontres ouvertes aux acteurs du territoire et la population « **Questions Communes du Conseil de développement** » afin d'échanger les points de vue de façon élargie sur des préoccupations communes, notamment avec les anciens membres du Conseil.

Ce mode d'échange, différent des traditionnelles Assemblées plénières et groupes de travail, est destiné à :

- trouver une place aux membres du Conseil intéressés pour comprendre la dynamique sur le territoire sans participer particulièrement à la production de point de vue.
- faire perdurer les liens avec les anciens membres du Conseil,
- associer largement le réseau d'acteurs sur le territoire,
- faire comprendre le Conseil et ses travaux auprès des agents de Plaine Commune,
- Faire connaître l'instance et être force de propositions auprès des partenaires de l'instance, les démarches participatives des villes, les Conseils de développement franciliens, et les chercheurs en démocratie participative.

La formule, validée lors du renouvellement de l'instance, a été testée début 2011 sur 2 thèmes : « la réforme territoriale » et « la renaissance de la Plaine, des friches au Grand Paris ». Ces rencontres ont intéressé une centaine de personnes.

## **2. 6 axes de réflexions dont 2 contributions**

Le Conseil produit en moyenne 3 contributions par an et « défriche » 5 à 7 axes de réflexion.

**9 mois sont nécessaires en moyenne pour produire une contribution** : le temps de l'appropriation du sujet, du questionnement des membres, des auditions, de la confrontation de points de vue entre les membres, du passage à l'écriture et à l'amendement avant sa validation en Assemblée plénière. Certaines contributions, liées à la capacité limitée d'animer les groupes de travail ou à la difficulté d'auditionner des intervenants, sont plus longues à finaliser.

### **2 contributions, finalisées en 2011, ont été présentées aux élus communautaires.**

- Le budget de Plaine Commune 2011 (saisine) présenté synthétiquement par le Vice-président aux finances de Plaine Commune au Conseil communautaire du 13 décembre 2011.
- La concertation menée avec les habitants dans le cadre des projets de rénovation urbaine (ANRU) (auto-saisine de mai 2008), interrompu pour répondre à la saisine (en juin 2009) sur le PLH 2010-2015. La contribution est présentée au bureau communautaire du 24 novembre 2011.

### **En 2011, le Conseil a par ailleurs travaillé sur 4 thématiques :**

- **Le Grand Paris**, suite aux annonces de développer un pôle (*cluster*) de la création sur le territoire.

Les premières réflexions portent sur l'emploi et le développement économique. Le Conseil s'interroge sur le risque de développer une seule activité sur le territoire. Il souhaite le développement d'un éco-cluster (dans la suite de l'avis rendu sur l'éco-développement) et une construction du pôle de la création fondée sur un développement endogène du territoire. Le projet de territoire sur Plaine Commune est impacté par le Grand Paris. Le Conseil s'est mobilisé sur cette question qui concerne de fait le quotidien des habitants en termes : fiscal, de transports, d'emploi, et d'un point de vue institutionnel (avec l'adhésion de Saint-Ouen à Plaine Commune et la gouvernance du Grand Paris). Dans cet esprit, il a souhaité synthétiser l'ensemble de ses propositions pour les verser aux débats organisés par Plaine Commune lors des Assises sur « le Grand Pari(s) de Plaine Commune.



- **Le logement**, avec un retour de Plaine Commune sur les propositions du Conseil de développement concernant le PLH 2010-2015.

Les travaux se sont par ailleurs poursuivis sur :

- **L'Agenda 21** de Plaine Commune suite à la Saisine en septembre 2010. La contribution devrait être finalisée en 2012 ;
- **La propreté** (saisine de novembre 2009) complété d'une auto-saisine sur le coût et l'évolution de la Taxes des Ordures Ménagères - la TEOM. La contribution sera finalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Les travaux se sont par contre interrompus sur **Le plan de stationnement communautaire** (saisine de février 2009). Ils reprendront au second semestre 2012 après avoir finaliser la contribution sur la propreté.

### **3. Faire connaître les travaux de l'instance et le Conseil de développement**

Les avis et contributions du Conseil doivent être connus par les élus, la population et les instances concernées par les thèmes de réflexion de l'instance. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Conseil a également participé au débat consacré aux infrastructures de transports du Grand Paris (Arc Express et grand 8) sous la forme de cahier d'acteurs.

Les contributions sont en règle générale présentées aux **bureaux communautaires**. Certaines sont annexées aux dossiers présentés au Conseil communautaire (l'avis sur le budget, le plan climat). Cette année, le Conseil a également sollicité les maires des 8 villes pour présenter sa contribution sur la « Concertation menée dans les projets de rénovation urbaine ». Elle a été présentée au Bureau municipal de Villetaneuse. L'objectif est de permettre aux élus de s'approprier les travaux du Conseil.

L'ensemble des documents produits par le Conseil est disponible sur le **site Internet** de Plaine Commune sur un espace dédié à ses activités et indépendant. Le Conseil remarque que la Communauté ne relaie plus ses travaux dans le mensuel « En commun ». Par ailleurs, les **journaux des villes**, ont été sollicités pour relayer le renouvellement de l'instance. Le Journal de Saint-Denis et des villes de Villetaneuse et la Courneuve en ont fait échos.

La présence du Conseil dans les **fêtes des 8 villes et de la Communauté** (avec Seine Commune) a été reconduite en 2011 en fonction de la mobilisation des membres pour y participer (30 personnes). Cela a permis, sur la base des travaux, de mobiliser de nouveaux membres et de prendre contact avec les instances participatives des villes et les acteurs du territoire.

Le Conseil est également attentif à faire connaître ses travaux auprès des **agents communautaires**. L'instance est présentée aux nouveaux agents à chaque « stage découverte » organisés par la Plaine Commune. Il s'agit en effet d'informer sur les thèmes de réflexions en cours, d'expliquer le travail du Conseil et le contexte dans lequel l'instance sollicite les agents de la Communauté. Par ailleurs, c'est le moment opportun pour distinguer la participation du Conseil à l'élaboration des politiques communautaires de la nécessaire concertation des habitants de Plaine Commune sur les projets.

Au-delà de la participation aux débats publics sur le Grand Paris, le Conseil de développement participe depuis 2008 aux grandes initiatives organisées par **Paris Métropole** et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 au **Comité des partenaires de Paris métropole**.

Ce dernier a été créé par Paris Métropole afin de travailler à ses côtés sur toutes les questions intéressants le territoire métropolitain et son devenir. Il peut être chargé par Paris Métropole de réflexions, d'études, voire d'expérimentation, concourant à la réalisation de l'objet du syndicat, à savoir, notamment des propositions sur :

- ↪ la solidarité financière,
- ↪ le logement et les transports,
- ↪ la définition de partenariat permettant la réalisation concrète de projets de dimension métropolitaine,
- ↪ la contribution à l'évolution de la gouvernance métropolitaine.

En 2011, le Conseil a participé à 3 initiatives du Comité des Partenaires :

- ⇒ le 1<sup>er</sup> petit déjeuner-débat du Comité des partenaires le 10 juin 2011 réunissant les acteurs majeurs de la métropole et consacré à la place des acteurs socio-économiques dans la construction de la métropole,
- ⇒ l'assemblée plénière du Comité des partenaires du 27 septembre 2011 à la bourse du commerce de Paris, réunissant une centaine de personnes autour des questions de la logistique urbaine et de la gouvernance de la métropole,
- ⇒ l'atelier de travail sur la gouvernance le 9 décembre 2011 pour contribuer au livre vert de la gouvernance du Grand Paris destiné à lancer le débat démocratique, confirmant dans ce cadre le besoin de lieux d'échanges métropolitains.

Enfin, le Conseil a diffusé l'ouvrage sur « **les 10 ans des Conseils de développement, la société civile en mouvement** » auquel il a participé. Il s'agit de faire connaître l'instance, de montrer le chemin parcouru par la société civile et l'intérêt de l'associer, de valoriser les travaux initiatives des conseils, et d'apprécier les réseaux qu'ils constituent au sein de la société civile sur les territoires. 200 exemplaires ont été diffusés aux membres et anciens du Conseil de développement, élus et acteurs concernés par les démarches participatives.

Par ailleurs, le Conseil répond aux sollicitations pour faire connaître l'instance. En 2011, il a participé à la **consultation de l'ADEME** sur la concertation et la participation du public aux prises de décision afin d'élaborer un **référentiel de la concertation**. Avec l'objectif de sensibiliser les professionnels à la concertation, les partenaires de l'ADEME qui mènent à bien des projets dans les territoires et le Service Economie et Prospective de l'Agence de l'Environnement ont produit en 2011 un « référentiel pour une gestion concertée des territoires ».

#### **4. L'échange de pratiques entre Conseils, les réseaux de la Coordination nationale et de la Coordination régionale**

##### **a) La Coordination et les Rencontres nationales des Conseils de développement**

Le Conseil de Plaine Commune a assuré le secrétariat général et la co-animation de la coordination nationale des Conseils jusqu'aux 9<sup>èmes</sup> rencontres nationales en mars 2011. Le Conseil d'Angoulême a pris le relais du secrétariat général en octobre 2011.

Le réseau des Conseils rassemble 60 Conseils d'agglomérations et de Pays en 2010. Il est co-animé par 25 Conseils dont celui de Plaine Commune. La coordination a poursuivi le travail pour une structuration de son réseau sous forme associative.

Les 9<sup>èmes</sup> **Rencontres nationales des Conseils de développement** « Société civile et territoires en mouvement » organisées par la Coordination régionale des Conseils de Poitou-Charentes ont porté sur **la réforme territoriale**. Elles se sont tenues dans un contexte de réformes importantes et complexes, qui interpellent directement le citoyen.

Les Conseils de développement ont saisi les pouvoirs publics sur la nécessité :

- d'impliquer la société civile, dont les Conseils de développement, dans la mise en œuvre de la réforme,
- de consolider le lien entre les Conseils de développement et les intercommunalités et de leur donner des moyens suffisants pour mener à bien leurs missions,
- de maintenir et/ou recréer un lien organique entre les Conseils de développement et les Pays,
- de renforcer le dialogue entre élus, société civile organisée et citoyens.

Ils ont demandé un dialogue renforcé avec les élus et l'implication des Conseils de développement dans la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Ils ont réaffirmé leur capacité de propositions et d'alertes sur le nouveau découpage des intercommunalités, sur le devenir des pays et sur la création des métropoles et pôles métropolitains, le tout avec le souci des nouvelles cohérences de projets territoriaux qu'il serait souhaitable de promouvoir.

Les Conseils ont insisté sur la nécessité de rendre le plus lisible possible la « **nouvelle organisation territoriale** » et de veiller à ce qu'elle reste proche des citoyens, tant à l'échelle des bassins de vie qu'à celle des espaces de proximité.

Ils ont également interpellé sur le devenir des Conseil de développement de Pays à l'heure de la réforme territoriale.

### **b) La participation au réseau national des pôles métropolitains**

Le Conseil de Plaine Commune avec les Conseils de la Coordination nationale ont poursuivi le partenariat avec les instances nationales d'élus, notamment au sein du réseau des pôles métropolitains réunissant les associations nationales d'élus du bloc local (ACUF, ADCF, AMF, AMGVF, FMVM, AMRF). L'Etat y est associé (DGCL, DATAR, ETD). Le GART, la FNAU et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie sont également parties prenantes.

Le réseau national pôles métropolitains a été lancé en juillet 2011 (150 personnes dont de nombreux élus). La journée a été l'occasion de témoignages de pôles métropolitains et de faire un point d'actualité sur l'état d'avancement des projets. La démocratie participative à l'échelle métropolitaine a été débattue.

La participation de la Coordination nationale au réseau a fait l'objet d'une consultation des Conseils de développement restituée à la journée de lancement du réseau.

Le Comité d'animation de la Coordination nationale a arrêté le principe de mettre en place un groupe de travail sur les « pôles métropolitains » ayant fait le constat que plusieurs Conseils sont impliqués dans la mise en place de tels pôles en application de la récente réforme territoriale.

Globalement, la majorité des Conseils souhaite porter un message de la société civile et être associée en amont du processus. Entre 15 et 20 Conseils participent localement au processus de constitution des pôles métropolitains. En Ile-de-France, seul le Conseil de Plaine Commune s'est manifesté. La structuration du réseau en Coordinations régionales de Conseils, comme par exemple autour du Grand Lyon ou de Marseille-Aubagne, a permis de porter publiquement le débat.

Un groupe de travail s'est mis en place au sein de la Coordination nationale pour faire valoir le message des Conseils (composé des Conseils de Lyon, Metz, la Rochelle, Grenoble, Nantes, Nancy et de Plaine Commune).

Sont également impliqués dans un deuxième cercle les Conseils de Marseille-Aubagne, Toulouse, Valencienne, Dunkerque, Angers, Niort, Grenoble, Chambéry, Voironnais, Saint-Nazaire, Lille, Bordeaux, Besançon, ...

Au niveau national, un comité de pilotage du réseau des pôles métropolitains s'est mis en place avec l'objectif d'organiser le réseau, comité auquel la Coordination nationale des Conseils participe (représentée par les Conseils du Grand Lyon et de Plaine Commune).

Le réseau des pôles a pris plusieurs initiatives :

- Un site internet, hébergé par la FNAU et ETD auquel les Conseils participent.
- L'organisation de séminaires de travail dans lequel la Coordination a souhaité qu'un des 5 ateliers porte sur « la gouvernance et la citoyenneté métropolitaine ».

Si la gouvernance des pôles métropolitains questionne les élus, elles portent davantage sur les acteurs « traditionnels » à associer (Régions, Département, milieu économique). **Les Conseils restent vigilants pour que le débat n'occulte pas l'association de la société civile.**

**En l'état, le sujet des pôles métropolitains est perçu comme un outil technique voir technocratique de plus, vécu comme une couche de plus éloignée des préoccupations des citoyens.** La construction multipolaire ou en réseau de villes ne facilite pas son appropriation, même si les citoyens vivent au quotidien une multi-territorialité.

Les Conseils souhaitent impulser une réflexion plus intense et dépasser le statut de simples observateurs. La diversité des approches des Conseils sera mise en valeur dans une contribution à venir sur les pôles métropolitains et les métropoles.

### **c) La Coordination régionale : productions communes et Grand Paris**

Les Coordinations régionales mises en exergue lors des 8es Rencontres nationales des Conseils organisées à Saint-Denis prennent de l'ampleur. En Ile-de-France, le réseau des Conseils franciliens est animé par le Conseil de Saint-Quentin en Yvelines. Les Conseils d'Est ensemble, Plaine Commune, Saclay, Saint-Quentin en Yvelines, Sénart et Sud de Seine se sont réunis à 3 reprises sur leurs territoires respectifs.

Une première contribution commune sur le Grand Paris en 2010 a marqué la préfiguration d'une **Coordination régionale. Elle s'est officialisée en 2011.** Le partenariat avec les Conseils de développement franciliens et le Conseil économique, social et environnemental de la Région (CESER) s'est formalisé par la signature d'un **protocole de coopération** le 19 mai 2011 lors des 4<sup>èmes</sup> rencontres franciliennes afin d'instaurer de véritables synergies entre les travaux de ces différentes instances.

La rareté de Conseils de développement en Ile-de-France, moins d'une dizaine sur 37 communautés d'agglomération, demeure préoccupante comparée au reste de la France où 80% des agglomérations a mis en place une instance participative.

**Le Grand Paris a fait l'objet des 4<sup>èmes</sup> Rencontres des Conseils de développement d'Ile de France avec le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région (CESER) en mai 2011.** Cela a donné l'occasion de rapprocher des voix éparses de la société civile francilienne. Elles font suite au partenariat avec les Conseils franciliens concrétisé dans une contribution commune sur le Grand Paris et un cahier d'acteur commun aux débats publics sur le réseau de transport Grand Paris et Arc express fin 2010.

**Le débat du Grand Paris**, largement **focalisé sur les transports** pour relier et désenclaver certains territoire comme Sénart et prendre en compte les déplacements de chacun, **s'est élargi au projet de territoire**, au développement économique local, au lien social et au vivre ensemble. **Ainsi, l'offre et l'accès au logement est une préoccupation**. Le logement sera le thème des 5<sup>èmes</sup> rencontres. Enfin, l'impact du débat public Grand Paris sur les populations des territoires concernés a été discuté avec le souhait d'une meilleure prise en compte des points de vue de la société civile et d'un réel débat avec les habitants et les usagers de la métropole.

Le Conseil de développement a participé dans cet objectif aux débats consacré aux infrastructures de transports du Grand Paris (Arc Express et grand 8) qui se sont clôturés au début de l'année 2011.

## **LES PERSPECTIVES 2012-----**

### **1. Atteindre 80 membres et préparer l'accueil de nouveaux membres audoniens**

Le Conseil multipliera ses échanges avec les acteurs du territoire et la population pour atteindre 80 membres. Par ailleurs, les initiatives ouvertes seront l'occasion de se faire connaître auprès de la population et des acteurs de Saint-Ouen qui devraient rejoindre la communauté d'Agglomération début 2013.

### **2. Gagner en lisibilité sur le territoire de Plaine Commune**

Le Conseil souhaite être un des acteurs pour la mise en débat de sujets d'intérêt général et communautaire au-delà d'une meilleure connaissance de l'instance, indispensable à l'échelle des villes et des quartiers. Dans cet objectif, le Conseil confortera ses outils de communication et investira dans ceux mis à disposition par la Communauté (nouvelle version du site Internet, Intranet).

Par ailleurs, le Conseil a atteint un stade de maturité suffisant pour produire des contributions plus courtes ou les synthétiser en 4 pages. Cet effort donnerait de la lisibilité aux messages du Conseil de développement et de la valeur aux signaux faibles, mais parfois précurseurs, contenus dans ses travaux.

Le Conseil a vocation à s'ouvrir vers les autres lieux de débat public et de participation citoyenne aux différentes échelles, à celle des quartiers et des communes, à celle des régions (les CESER), et au niveau national. Les synergies sont bien engagées à ses deux derniers niveaux.

Concernant le Grand Paris, les partenariats renforcés pourraient donner lieu à une rencontre importante de la société civile au niveau francilien.

Elles doivent se concrétiser au niveau local pour qu'elles puissent déboucher sur de véritables coopérations.

Le cycle de « Questions communes, les Rencontres du Conseil de développement » et les relations initiées dans le cadre de la saisie sur le CDT pour articuler les démarches participatives sur le territoire et confronter les points de vue seront mis à profit en ce sens.

## Les membres du Conseil de développement

### Une variété étonnante de profils

**Les membres** sont investis :

- dans les démarches quartier ou le budget participatif des villes,
- dans les Conseils des sages ou de jeunes,
- dans les associations culturelles, sportives, historiques,
- dans les associations d'environnement ou de jardins ouvriers,
- dans les associations de transports en commun ou de vélos,
- pour les logements dignes ou les foyers de travailleurs migrants,
- pour la coopération avec les pays d'Afrique,
- dans la médiation ou aux prud'hommes,
- contre les discriminations,
- dans les syndicats salariés ou patronaux, les comités d'entreprises,
- dans les syndicats de copropriétés ou les amicales de locataires,
- dans des instances locales ou nationales en faveur du handicap, des sans-papiers, du courant mutualiste,
- dans des crèches parentales ou comme parents d'élèves,
- pour le retour à l'emploi,
- dans des hôpitaux ou des organismes de santé,
- dans la police, la prévention et la sécurité,
- dans l'éducation nationale,
- dans le commerce,
- dans les entreprises « traditionnelles » ou d'insertion ou solidaire,
- dans des structures sociales pour la dignité de la personne, pour accompagner les femmes à se projeter et vivre en tant que mères, locataires, salariées et citoyennes ou en soutien pour la création d'entreprises par les femmes.

**La diversité de situations réunies constitue l'intelligence collective de l'instance.**